

## COMMUNE DE ROSENAU - 68128



### Projet de Délibération du Conseil Municipal

Membres élus : 19  
Membres en fonction : 19  
  
Membres présents : 13  
Membre(s) absent(s) : 0  
Procuration(s) : 6

Séance du 18 02 2021  
Sous la Présidence de M. Thierry LITZLER  
Maire de Rosenau

---

#### Point 4 – PERSONNEL COMMUNAL

4.01 Création de deux emplois permanents de « policier municipal »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3 ;

VU la loi n° 83.634 du 13.07.1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 12 ;

VU la loi n° 84.53 du 26.01.1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 34 et 41 ;

VU l'état du personnel de la collectivité territoriale ;

Compte tenu de la création du service de Police Municipale ;

Compte tenu de la mutation du gardien-brigadier de Police Municipale en novembre 2020 réduisant le service à un seul agent (le chef de la Police Municipale) ;

Compte tenu de la nature des certaines missions nécessitant la présence de deux, voire trois agents pour agir ;

Compte tenu de l'absence de l'agent dans le cadre de ses congés respectifs (5 semaines par an) ;

Compte tenu des formations imposées aux agents provoquant l'absence du seul agent présent ;

Compte tenu de ses récupérations après des patrouilles de nuit ;

Compte tenu de la taille du ban communal avec notamment l'île du Rhin à couvrir ;

Compte tenu des missions de plus en plus fréquentes concernant « l'opération tranquillité vacances », (déléguée des services de la Gendarmerie) ;

Compte tenu de l'augmentation croissante de la population ;

Compte tenu de la moyenne constatée dans les autres communes ayant une police municipale avec 1 policier équivalent temps plein pour 1 000 habitants ;

Compte tenu que la population de Rosenau va atteindre le seuil des 2 500 habitants si ce n'est déjà fait (décalage entre les dates du recensement et la reconnaissance des chiffres) ;

Compte tenu de la mise en œuvre de la phase 2 et de la phase 3 des caméras et de la vidéoprotection justifiant un travail de contrôle et de vérification important ;

Compte tenu des missions croissantes de mutualisation des Polices Municipales de Huningue – Kembs et Rosenau ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création de deux emplois permanents de policier municipal relevant du grade de brigadier-chef principal, à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures (soit 35/35<sup>ème</sup>) pour faire fonctionner ce service de la Police Municipale ;

Considérant les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettant la création des emplois permanents susvisés ;

Considérant que suite à la campagne de recrutement, il convient de procéder à la création de deux emplois permanents de « policier municipal » relevant du grade de brigadier-chef principal ( et non de gardien) ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

√ D'adopter la proposition de Monsieur le Maire et d'accepter de créer deux emplois permanents de policier municipal relevant du grade de brigadier-chef principal à raison de 35/35 heures hebdomadaires, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2021 ;

√ De modifier le tableau des emplois comme suit :

#### Service POLICE MUNICIPALE

emploi	grade associé	catégorie	ancien effectif	nouvel effectif	durée hebdomadaire
Policier municipal	gardien	C	2	2	35 heures
Policier municipal	Chef de police municipale	C	1	1	35 heures
Policier Municipal	Brigadier-chef principal	C	0	2	35 heures

Les deux postes subséquents créés au grade de gardien seront supprimés lors d'un prochain Conseil Municipal.

*Abstention: 0*  
*Nombre de voix "pour": 15*  
*Nombre de voix "contre": 4*